

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2003

L'An Deux Mille Trois, le 30 Septembre

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni à Pratgrausals, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du 23 Septembre 2003, en séance publique.

Présidé la séance Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, 1^{er} Vice-Président

Secrétaire : Madame Christine DEVOISINS

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Geneviève PARMENTIER, Laure SUDRE, Olivier BRAULT, Jean SICARD, Pierre COSTES, Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Michel ALBINET, Thierry GINESTET, Christian CHAMAYOU, Robert RAYNAL, William NION, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Viviane COMBES, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Robert GAUTHIER, Max AMIEL, Guy BORIES, Jean-Claude De LAPANOUSE, Michel TRÉBOSC, Gérard POUJADE.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs Josian VAYRE, André BAUP, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Henri JALBAUD-PUECH, Christiane SÉGURA, Doris HUCHEDÉ, Éliane CARLES, Claude RAMON, Georges LACOMBE, Nicole CABASSOT, Sarah LAURENS, Francis CANOVAS, Patrice MANGIONE, Michel FRANQUES.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Michel MALATERRE-FOURÈS, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Christian BONZI (Pouvoir à Monsieur Michel FRANQUES) Louis BARRET, Dominique BILLET, Serge NEAU (Pouvoir à Madame Christiane SÉGURA), Claude JULIEN (Pouvoir à Monsieur Claude RAMON), Jean-Louis MATHIEU (Pouvoir à Madame Sarah LAURENS).

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs Barbara BARBEY, Frédérique ESQUEVIN, Josette BÈS, Gisèle DEDIEU, Josette BOUIN, Laurence PUJOL, Isabelle DUFOUR-BAUMGARTNER, Élisabeth BOISARD, Jean CAYRE, Bérengère MAUZY, Bruno CRUSEL, Jean-Philippe ROQUES, Christian MALGOUYRES, Patrick TRANIER, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Jean-Claude RAFFANEL, Élisabeth LARAUD, Gérard FABRE, Pierre GUIRAUD.

5/142 : MÉDIATHÈQUE – DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE

Cette délibération annule et remplace la Délibération N° 4/117 du 24 Juin 2003

Pilote : Direction Générale des Services

Autres services concernés par le présent rapport : Services Financiers

Monsieur Gérard POUJADE, rapporteur

Dans le cadre de sa politique culturelle, le bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en sa séance du 10 juin 2003, a proposé de poursuivre et d'étendre la pratique d'accès aux médiathèques du territoire existant sur le territoire communautaire. Les habitants de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois pourraient ainsi accéder indifféremment aux services des médiathèques d'Albi, de Lescure d'Albigeois et de Saint-Juéry.

En effet, sur la base de 6,10 €/hab., les habitants de la Communauté de Communes de l'Albigeois avaient accès à la médiathèque Pierre AMALRIC.

L'objectif poursuivi est de promouvoir sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, la lecture publique et l'accès aux techniques d'information.

Trois médiathèques existent aujourd'hui :

- Albi,
- Lescure d'Albigeois,
- Saint-Juéry.

Il semble important de favoriser les échanges culturels entre les trois communes de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, tout en conservant les services de proximité existants et leurs modes de fonctionnement actuels.

L'accès à ces services est proposé en fonction du poids démographique pour les 13 communes ne disposant pas de médiathèque.

1. Les 3 communes sièges de médiathèques représentent 59 623 habitants
2. Les 13 autres communes, dénuées de ce type d'équipement, représentent 15 019 habitants.

Albi	49 106
Saint-Juéry	6 774
Lescure	3 743
Puygouzon	2 817
Arthès	2 228
Castelnau de Lévis	1 448
Cambon	1 419
Le Séquestre	1 401
Cunac	1 188

Fréjairolles	1 003
Terssac	942
Saliès	661
Dénat	560
Carlus	569
Rouffiac	537
Labastide-Dénat	246
Total	74 642

Il est proposé la prise en charge, par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, de la pratique communautaire de la Communauté des Communes de l'Albigeois, pour l'ensemble des communes sur la base de 6,10€/hab. pour les 15 019 habitants ne disposant pas d'équipement.

Le nombre d'habitants pris en compte est la population du dernier recensement général avec double compte.

Pour une année pleine, C2A prendra en charge 91 615, 90 au bénéfice des trois médiathèques existantes au prorata des populations relatives d'Albi, Lescure, Saint-Juéry :

• Soit ALBI :	$\frac{49\ 106}{59\ 623}$	= 82,36 %	=	75 455,62 €
• LESCURE :	$\frac{3\ 743}{59\ 623}$	= 6,28 %	=	5 751,44 €
• SAINT JUÉRY	$\frac{6\ 774}{59\ 623}$	= 11,36 %	=	10 408,84 €

Ce dispositif est prévu pour le 1^{er} octobre 2003, ces montants seront repris au prorata-temporis dans le futur BS (budget supplémentaire) à intervenir de l'exercice 2003, après délibération de chacune des communes sièges de médiathèque.

Soit pour la période du 1^{er} Octobre 2003 au 31 décembre 2003 :

ALBI :	18 863,91 €
LESCURE D'ALBIGEOIS :	1 437,86 €
SAINTE JUÉRY	2 602,21 €

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

VU le Code général des Collectivités Territoriales,
VU la proposition du Bureau Communautaire du 10 juin 2003,

CONSIDÉRANT que le mode d'accès communautaire de la Communauté de Communes de l'Albigeois a été transféré sur la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, AVEC 1 ABSTENTION,

↳ **Décide** l'accès aux médiathèques des Communes suivantes : Albi, Saint-Juéry, et Lescure d'Albigeois pour les habitants des 13 autres Communes de la Communauté d'Agglomération.

↳ **Fixe** la participation financière arrêtée à 6 Euros 10 par habitant sera supportée par le budget général de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois (base des populations issues du RG 1999), conformément au tableau ci-dessus présenté.

↳ **Dit** que chacune des Communes sièges de médiathèque percevra le montant suivant :

Albi : 75 455,62 €

Saint-Juéry : 10 408,84 €

Lescure d'Albigeois : 5 751,44 €

Soit pour la période du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 2003

Albi : 18 863,91 €

Saint-Juéry : 2602,21 €

Lescure d'Albigeois : 1437,86 €

↳ **Autorise** le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois à signer tous les documents qui en découlent.

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,
Michel MALATERRE-FOURÈS



Reçu le
03 OCT. 2003
PREFECTURE DU TARN